

ment, les manufacturiers devaient donc soumettre des détails et des échantillons de tissu pour chaque mode de vêtement qu'ils avaient l'intention de produire et obtenir de l'Administrateur un règlement sur le prix maximum. Cette procédure a été établie, par exemple, dans les industries produisant des manteaux et des costumes et robes pour femmes, des chemises pour hommes, etc.

*Le plafond des prix en 1943.*—Vers la fin de 1942, le coût de la vie montait et approchait du point où une autre gratification de vie chère serait justifiée (voir l'introduction de ce volume). L'un des facteurs en jeu était la hausse du prix du bœuf autorisée en octobre, alors qu'avaient été aussi prévues des augmentations saisonnières du bœuf jusqu'à juin 1943. Dans ces circonstances, il fut décidé de diminuer le prix de certains aliments très en usage par des subventions et/ou par la remise de droits et taxes d'importation, en vue de ramener le coût de la vie, en partie du moins, au niveau de la période de base. Il paraissait plus juste de mettre un frein à la hausse du coût de la vie qui atteint chaque personne que d'octroyer un boni supplémentaire de vie chère que certains groupes importants—les petits propriétaires, les agriculteurs, les pensionnés, etc.—ne reçoivent pas. Il était clair aussi qu'une nouvelle augmentation du boni de vie chère aurait entraîné de plus hauts coûts de production et, de là, une demande plus grande pour d'autres ajustements de prix et d'autres subventions.

Les articles choisis pour la diminution des prix furent le lait, les oranges, le thé et le café. Les facteurs motivant ce choix étaient l'importance de ces articles dans la consommation au jour le jour et la simplicité relative de l'administration de la subvention de ces prix particuliers. Comme résultat de ces diminutions de prix, d'un ajustement du prix du beurre et de quelques mouvements saisonniers de prix, l'indice du coût de la vie (sur la base 100 en août 1939) est passé à 116·2 et a perdu 1·7 point entre le 1er décembre 1942 et le 1er janvier 1943.

La pression du prix de la viande a continué à être une menace à la stabilisation du coût de la vie. Cependant, le rationnement de la viande et l'établissement de prix étalons ont contribué à stabiliser le niveau du prix de la viande. En 1942, des prix de gros étalons furent établis pour le bœuf et l'agneau, variant d'une zone à l'autre et en tenant compte des mouvements saisonniers. Vinrent ensuite le veau et le porc en février et mars 1943. Le rationnement de la viande est entré en vigueur en mai 1943 (voir page 536). Un contrôle plus efficace du prix de détail a été obtenu en uniformisant le dépeçage de détail et en fixant des prix de détail étalons pour ces coupes. Dans certaines grandes villes, cette méthode a été appliquée à la vente du bœuf au début de 1943. A l'été, elle a été étendue à toutes les régions et, plus tard encore, des méthodes semblables ont été établies pour le veau et l'agneau.

A l'été et à l'automne de 1943, les fruits et légumes frais ont présenté un autre problème majeur. Bien qu'ils aient été exempts du plafond des prix au début, la pression sur leur prix provenant d'une demande croissante et d'une offre limitée a nécessité l'imposition du contrôle des prix en dépit des très grandes difficultés administratives qu'elle comportait. Des prix de gros maximums étalons et des marges de détail ont été établis pour plusieurs des fruits et légumes les plus importants tout en prévoyant des variations de prix régionales et saisonnières.

*Loyers.*—Le loyer est un élément important du coût de la vie, élément qui en l'absence de contrôle aurait subi une hausse dans plusieurs régions où s'est manifestée la crise du logement. La demande de logements a augmenté à cause de l'affluence des gens vers certaines régions industrielles et certains centres militaires, et comme conséquence de la hausse des salaires des ouvriers et autres. Les res-